

Formation professionnelle de médiateur généraliste et de médiateur familial

Programme de formation

Session 17 – 2012-2013

MEDIATIONS asbl

Centre de formation agréé par la Commission Fédérale de Médiation

62/1 Drève de Rivieren 1083 Bruxelles

mediations@mediationsasbl.be

www.mediationsasbl.be

02/426.16.43



MÉDIATIONS asbl en quelques lignes

Depuis sa constitution en 1996, l'asbl MEDIATIONS œuvre dans la formation, l'accompagnement des personnes et des institutions afin de favoriser l'interaction des individus par la médiation et les outils de la communication.

Dans un monde où les techniques de l'information et de communication s'intensifient, paradoxalement, l'écoute, l'entente et le dialogue entre les personnes se raréfient voire s'appauvrissent... Il est fait appel, de plus en plus souvent à un tiers, à un médiateur qui propose son aide pour prévenir un conflit, pour dénouer une situation bloquée, qui sert de lien entre des personnes qui en font la demande.

Ainsi, derrière cette complexité sociétale, Médiations asbl prend à cœur de penser et de mettre en œuvre tous les moyens garantissant une approche de la réalité basée sur des attitudes constructives, de responsabilités individuelles et collectives, du respect des différences et de citoyenneté responsable et durable.

Particulièrement sensible aux questions de la médiation, en 1997, une équipe de formateurs professionnels décident de mettre en place une formation innovante et unique en son genre :

« La formation de médiateur généraliste et de médiateur familial »

En septembre 2008, l'asbl MEDIATIONS est agréée comme centre de formation par la Commission Fédérale de Médiation pour son action dans la formation et plus spécifiquement pour les programmes suivants :

- La formation de base (Module A)
- La formation en médiation familiale (Module B)
- La formation permanente

Nous avons à ce titre, le plaisir de vous proposer une formation professionnelle de médiateur qui permet, à son issue, l'obtention du certificat de médiateur généraliste et familial.

Il vous est possible d'obtenir l'agrément auprès de la Commission Fédérale de Médiation (CFM) **qui est la seule instance habilitée à le faire** et d'exercer le métier de médiateur familial judiciaire agréé lorsque votre dossier est accepté par la CFM.¹

Pour plus d'information sur la **procédure d'agrément**, nous vous invitons à consulter le site du SPF Justice, www.mediation-justice.be, rubrique « médiation » (coin des professionnels).

Spécificité de la formation

Basée sur une alternance de cas pratiques et de cours théoriques, la formation de médiateur généraliste vise ici l'évolution continue de l'esprit « médiation » qui permettra aux futurs médiateurs d'être compétents et efficaces dans divers domaines en tant qu'intervenants « multipartial » lors de situations conflictuelles ou de moments de crise.

¹ CFM : site internet SPF justice -<http://www.mediation-justice.be>



En quoi cette formation est faite pour vous ?

Cette formation s'adresse d'une part :

- Aux personnes déjà engagées dans la vie professionnelle ;
- Aux personnes en recherche active d'emploi ;
- Aux diplômés de l'enseignement secondaire, supérieur (Bachelier et Master), de l'enseignement de promotion sociale;

Et d'autre part:

- Aux personnes qui souhaitent compléter leur formation;
- Aux personnes qui cherchent à renforcer et/ou s'approprier de nouvelles compétences et s'enrichir pour mieux interagir dans sa vie de tous les jours ;
- Aux personnes qui souhaitent évoluer dans leur activité professionnelle et visent de nouvelles opportunités professionnelles :
 - ◆ Dans le champ pédagogique et éducatif : enseignants, animateurs, éducateurs, directeurs, agents PMS, psychologues ;
 - ◆ Dans le champ familial : conseillers conjugaux, thérapeutes ;
 - ◆ Dans le champ social : fonctionnaires, prêtres, policiers, gendarmes, travailleurs des maisons de repos, prisons, centres fermés, assistants sociaux ;
 - ◆ Dans le champ pénal et juridique : avocats, juristes, notaires, huissiers ;
 - ◆ Dans le champ marchand et non marchand : cadres, responsables des ressources humaines, PME, asbl, banques, assurances, agences immobilières ;
 - ◆ Dans le champ institutionnel : représentants syndicaux, élus politiques, membres d'organisation syndicales ou humanitaires ;
 - ◆ Dans le champ de la santé: infirmières, médecins, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, logopèdes.
 - ◆ Dans le champ associatif : mouvements internationaux, ONG, ASBL, organismes de vacances, collectivités locales ;

Les perspectives professionnelles des certifiés « Médiateur généraliste »

Les pratiques psychosociales de médiation existent dans de nombreux domaines qu'ils soient privés ou publics.

Aujourd'hui, chacun peut constater les besoins croissants de cette activité au sein de notre société. Cette formation permet d'occuper des fonctions de médiateurs dans diverses organisations et institutions nationales et internationales, confessionnelles ou laïques, comme la police, la justice, l'aide à la jeunesse, l'éducation, les communes, la Commission européenne, ainsi qu'auprès de particuliers et de groupes (voisins, familles, couples,...).

Approche pédagogique

Notre méthodologie se veut active, inductive, interactive et participative.

Nous préconisons l'acquisition de compétences tant au niveau du savoir-faire, du savoir-faire faire, que du savoir-être à l'épreuve des savoirs savants.

Les participants seront soutenus par des supports pédagogiques.

Les groupes sont constitués de 16 personnes maximum pour assurer la qualité pédagogique des séances **de cours** centrées sur l'évolution personnelle et professionnelle du participant.



3 bonnes raisons de participer à la formation de médiateur généraliste et familial

Globalement, cette formation prépare au métier de médiateur avec ses multiples aspects réflexifs et concrets.

Elle se caractérise à la fois par :

- Une approche opérationnelle visant à développer chez les participants des capacités de mise en œuvre directe dans l'analyse de la complexité du contexte de travail ;
- L'approche pluridisciplinaire de nos formateurs permettant d'offrir une pluralité de clés de lecture ;
- L'implication du participant dans un processus de supervision favorisant la mise en valeur de l'ancrage professionnel dans la réalité et le développement de compétences pertinentes au métier de médiateur.

Obtention du certificat de médiateur généraliste et familial

Le certificat de médiateur généraliste et familial est délivré au participant qui :

- ▶ En plus du suivi des 3 modules dans leur intégralité, présente avec succès les tests de droit et les résumés, ainsi qu'un travail de synthèse en lien avec les informations recueillies dans le carnet de bord relatant les acquis et les expériences durant les cours (évaluation formative) et s'est exercé durant les jeux de rôle.
- ▶ A terminé les 20 heures de supervisions exigées, ceci afin d'assurer une qualité de formation continuée, ce qui permettra au participant d'approfondir les connaissances reçues et/ou de faire un lien concret entre la formation et un développement professionnel.
- ▶ Voir le kit du participant annexé.

vous sera remis après concertation du Conseil Pédagogique de Validation s'appuyant sur :

- ▶ L'avis du conseil pédagogique est souverain et prend en compte la participation aux cours, les tests de droit réussis, la pratique des jeux de rôle et la remise de la liste, le travail de synthèse, et le carnet de supervision complété (sur base des éléments repris ci-dessus) ;
- ▶ Seul l'avis favorable du Conseil Pédagogique de validation (formateurs, superviseurs et le coordinateur pédagogique) permet l'obtention du certificat **qui est l'unique document remis au participant.**

Conditions d'admission

L'admission au programme se fait sur base d'un CV, d'une lettre de motivation et d'un entretien préalable avec l'un de nos formateurs pour mesurer l'adéquation entre les attentes du participant et le contenu des modules.

Pour vous inscrire, nous vous remercions de prendre rapidement contact avec nous pour un entretien d'admission.



Où et quand ?

Sauf avis contraire, les formations se déroulent à Bruxelles.
Les cours ont lieu le vendredi de 13h30 à 19h30 et le samedi de 09h30 à 16h30 selon les calendriers scolaires.

Notre équipe

Le groupe pluridisciplinaire des intervenants de MEDIATIONS asbl se compose de manière équilibrée de formateurs issus du champ de la médiation.

Annette BRIDOUX	Chargée d'enseignement à l'université de Mons (Umons). Avocate, médiatrice familiale, civile et commerciale et sociale agréée, formatrice d'adultes. Superviseure. Auteure du livre ; « Les écrits en médiation selon le code judiciaire », Ed Larcier, 2011
Ginette DEBUYCK	Licence en sciences de l'éducation, enseignante (régente en langues germaniques), médiatrice généraliste, médiatrice familiale agréée, formatrice d'adultes. Superviseure.
Jean DE LATHOUWER	Criminologue, médiateur familial agréé, et médiateur local. Superviseur.
Séverine HAYOT	Criminologue, médiatrice familiale agréée, et médiatrice de voisinage.
Ali OUATTAH	Docteur en psychologie, clinicien au service de santé mentale "D'ici et d'ailleurs". Superviseur. Auteur des livres ; « PENSÉE ET IDÉOLOGIE ARABES. FIGURES, COURANTS ET THÈMES AU XXE SIÈCLE » et « Ethnopsychiatrie maghrébine », L'Harmattan.
Dominique SANGOU	Psychologue et psychothérapeute systémicienne, elle a travaillé comme médiatrice locale. Superviseure.
Monique STROOBANTS	Master en médiation, conseillère conjugale et familiale, enseignante et médiatrice familiale agréée, formatrice d'adultes. Superviseure.
Kim VERVAEREN	Juriste, professeur de droit, médiateur scolaire. Superviseur.



Synthèse des principales étapes pour l'obtention du certificat 210 heures

1. Module A (78 heures)

Comprend les matières axées sur la médiation généraliste, croissance professionnelle et personnelle

2. Module B (66 heures)

Comprend les matières axées sur la médiation familiale

3. Module C (42 heures)

Comprend les matières axées sur la médiation sociétale

4. Supervisions (20 heures)

Comprend des supervisions individuelles de 10 heures

5. Validation auprès de MEDIATIONS asbl

Via l'évaluation finale et examen devant le conseil pédagogique de validation



Certificat de Médiateur généraliste et de médiateur familial

6. Agrément possible auprès de la Commission Fédérale de Médiation pour la fonction de Médiateur familial judiciaire agréé sur base d'un dossier que vous constituez.



LE PROGRAMME

Pour plus d'information visitez notre site www.mediationsasbl.be

En principe, les 3 modules sont indissociables et inter-dépendants.

CODE : MED 17

MODULE	PROGRAMME	DATES	FORMATEURS
A	<p><u>Outils & méthode (42 heures)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le processus de médiation (étapes, outils, méthodes et finalités) ; ○ Le médiateur (rôles, aptitudes, compétences) ○ Définition et concept des conflits ; ○ Croissance personnelle ○ (communication, empathie, écoute, assertivité). <p><u>Psychologie (18 heures)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Théorie du développement de la personnalité. ○ Genèse des stades évolutifs au cours de l'enfance et l'adolescence. Les mécanismes de défenses ; ○ L'apport des approches systémiques ; ○ Le vécu de la séparation et de la rupture. <p><u>Droit général & déontologie (18 heures)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Eléments de droit (repères juridiques utiles au médiateur dans sa pratique professionnelle) ; ○ Déontologie (approche éthique de la médiation et adhésion au code et à la charte de déontologie). <p>○ PROGRAMME</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les 14, 15, 22 ,29 septembre 2012 ○ Les 13 octobre ○ Le 10 novembre 2012 ○ Le 12 janvier 2013 <ul style="list-style-type: none"> ○ Les 28 septembre, 20 et 12 octobre 2012 <ul style="list-style-type: none"> ○ Les 21 septembre, 19 octobre et 9 novembre 2012. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ G. DEBUYCK <ul style="list-style-type: none"> ○ D. SANGOU <ul style="list-style-type: none"> ○ A. BRIDOUX
B	<p><u>Méthodologie de la médiation familiale (48 heures)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Famille recomposée, couple conjugal et parental, frères sœurs, pré et post divorce,... ; ○ Médiation familiale judiciaire 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les 5, 6 octobre ○ Le 30 novembre ○ 1, 7,8, 14, 15 décembre 2012 	<ul style="list-style-type: none"> ○ M. STROOBANTS



	<p><u>Droit familial (18 heures)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Responsabilités parentales et financières, partage des biens,... ; ○ Eléments de droit familial ; ○ Rédaction des accords 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le 16 (*), 23 novembre 2012 et 11 janvier 2013 ○ (*) <u>test de droit 1</u> 	<ul style="list-style-type: none"> ○ A. BRIDOUX
C	<p><u>Médiation sociétale (42 heures)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Paysage, types, spécificités et pratique de la médiation scolaire; ○ Médiation pluriculturelle (rencontre de l'autre dans notre société multiculturelle) ; ○ Médiation de quartier, local et communautaire ; droit. ○ Médiation des groupes et « La médiation par les pairs » au sein de l'école 	<ul style="list-style-type: none"> ○ (*) <u>test de droit 2</u> ○ Les 19 et 26 janvier 2013 ○ Les 1 et 22 février 2013 ○ Les 24 novembre 2012 et 18 janvier 2013 ○ 23 février 2013 	<ul style="list-style-type: none"> ○ K. VERVAEREN ○ A.OUATTAH ○ J.DE LATHOUWER ○ S.HAYOT ○ G. DEBUYCK
	<p><u>Supervision en sus (20 heures)</u></p>		
Super-visions	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pratique supervisée 4 heures collectives obligatoires durant le cursus. ○ 6 heures à effectuer en séances collectives et/ou individuelles ○ 10 heures à effectuer en séances individuelles à faire endéans les 12 mois, à compter à partir du mois qui termine la formation complète. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ 17 novembre 2012 ○ Le 25 janvier 2013 ○ A convenir avec le superviseur (voir kit du participant) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ superviseurs de l'asbl

***Une impression papier peut toujours être demandée.
Par souci d'écologie, nous évitons des impressions inutiles.***

Si vous êtes intéressé(e) d'avoir des informations par e-mail, faites-nous parvenir votre courriel.



CONDITIONS FINANCIÈRES

En plus des frais de participation, nous vous prions d'ajouter un droit d'inscription d'un montant **de 30 euros** (non remboursables) qui comprend tous les frais administratifs liés à l'inscription et à la certification.

1. Pour la formation modulaire professionnelle de médiateur généraliste et de médiateur familial, voici les prix des modules A – B – C

Public	Module A	Module B	Module C	Total
Particuliers	€ 1.090,00	€ 670,00	€ 840,00	€ 2.600,00
Chômeurs- Etudiants (-25 ans)*	€ 950,00	€ 550,00	€ 750,00	€ 2.250,00
Institutions, profession libérale	€ 1.250,00	€ 750,00	€ 1000,00	€ 3.000,00
Institutions si au moins 2 personnes	€ 1.200,00	€ 700,00	€ 900,00	€ 2.800,00

2. Le montant des supervisions est en sus et varie selon les supervisions collectives ou individuelles (voir kit du participant).

3. Pour la formation continue exigée par la Commission fédérale de médiation (18 heures tous les deux ans pour maintenir votre agrément), certaines journées sont programmées pour les médiateurs agréés (voir le programme sur site mediationsasbl.be).

L'inscription devient effective lorsque :

- **Votre entretien** avec un formateur avant le début du module s'est avéré positif ;
- Le document 1 « objectifs de la formation modulaire » a été complété ;
- *Nous avons bien reçu **une attestation de l'organisme de paiement de chômage** si vous êtes chômeur complet indemnisé **ou de fréquentation scolaire** si vous êtes étudiant de moins de 25 ans ;
- **L'acompte demandé**, soit 50% du montant total est enregistré au compte (point 4)
- **Vous avez envoyé par courrier postal les documents complétés et signés (3) pages 10 à 12 ainsi que le signataire du kit du participant.**



CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION A RENVoyer : 2 PAGES

Une gestion optimale des inscriptions nécessite aussi votre collaboration

1. L'inscription à la formation est un **engagement ferme** à participer à **l'ensemble** des journées des modules, stipulé dans le kit du participant ci-annexé. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence. Tout cours manqué devra être obligatoirement rattrapé à la session 17 qui suit, et selon les modalités en vigueur. Le participant s'acquittera de toutes ses obligations financières pour être accepté à la participation des cours et pour être validé.

2. *Si un tarif préférentiel peut être accordé aux personnes bénéficiant d'un statut de chômeur complet indemnisé ou à tout étudiant de moins de 25 ans, une attestation de l'école ou de l'organisme de paiement de chômage sera transmise **mensuellement au secrétariat de l'asbl**. Tout changement de statut au cours du module fera l'objet d'une modification financière du contrat à compter du jour de la modification. Toute omission sera considérée comme un fait grave.

3. Pour vous inscrire à tous les modules, faites-nous parvenir le bulletin d'inscription au moins 4 semaines avant le début des cours. Les inscriptions sont traitées dans l'ordre d'arrivée.

Les frais administratifs s'élèvent à 30€ et ne sont en aucun cas remboursables.

4. Dès la confirmation de votre participation, merci de verser un acompte de 50 % du montant total. **Le solde du prix est payable 7 jours avant le début du module**. Le paiement sera effectué par virement auprès de la Banque BELFIUS

N° de compte	Code IBAN	Code BIC
068-2225835-03	BE 21 06.82 225 835 03	GK CCBE33

avec le nom de la personne inscrite et la référence (Code : MED 17).

La réception de votre paiement rendra votre inscription définitive.

Tous les prix s'entendent sans TVA (Prestations de service exemptées de la TVA en vertu de l'article 44 paragraphe 2-4 du Code TVA). Les factures sont payables au grand comptant. Tout retard de paiement rend le client redevable, de plein droit et sans mise en demeure, d'un intérêt de 12 % l'an à dater de l'envoi de la facture, compte non tenu d'une éventuelle indemnité.

En cas de retard de paiement, une indemnité de 15 % sera appliquée sur le solde restant dû, avec un minimum de 62,00 € pour frais administratifs, compte non tenu des frais de justice et d'exécution, ceci après mise en demeure par lettre recommandée.

Toutes réclamations doivent nous être faites par lettre recommandée, dans les dix jours de la réception de la facture.

En cas de contestation, seuls les Tribunaux de Bruxelles sont compétents, après avoir proposé une médiation.

5. L'ASBL Médiations se réserve le droit d'annuler ou de reporter, soit la totalité si le nombre requis de participants est inférieur à 8, soit une partie de la formation en cas de force majeure (changement de date ou annulation inopinée).

Dans le cas où la formation complète est annulée, l'entièreté de la somme versée sera remboursée aux participants.



6. Annulation et désistement du participant

1. A partir de **la date de signature du présent contrat**, les annulations et désistements à la formation seront pris en considération uniquement sous les conditions suivantes :

- Moins d'un mois avant, 50% du prix est dû à l'asbl Médiations.
- Moins de dix jours ouvrables avant, la totalité du prix est dû à l'asbl Médiations.

2. Le désistement doit se faire impérativement soit par lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi ou par mail.

Responsabilité civile

Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident ou de dommage subis par les participants durant l'activité.

Tout courrier ou demande de renseignements sont à adresser soit par courriel **mediations@mediationsasbl.be** soit par la poste à Médiations asbl, 62/1, Drève de Rivieren, 1083 Bruxelles.

Je souhaite participer à la formation suivante:

- (Code : MED17)** La formation de médiateur généraliste et de médiateur familial.

Je transmets par la poste les documents suivants:

- Je certifie avoir lu et accepté les conditions générales ci-jointes ainsi que les dates du programme de formation session 16.
- Je joins le signataire du kit du participant signé et daté.
- Je joins à la présente demande d'inscription une attestation de l'organisme de paiement du chômage ou de mon organisme scolaire (moins de 25 ans) pour pouvoir bénéficier du tarif préférentiel.

Montant de l'inscription

Votre paiement s'élève à :

Frais d'inscription (valable pour tous les modules) : **30,00€**

Frais de formation: € (voir tableau page 9).

Soit un total de : en lettres

Nom : Mr, Mme

Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »

A Bruxelles, le

Signature



FORMULAIRE D'INSCRIPTION A RENVoyer

- **Par courrier postal** à l'adresse suivante :
MEDIATIONS asbl, 62/1 Drève de Rivieren à 1083 Ganshoren

Vos coordonnées (*):

Nom, Prénom:

Date de naissance:

Adresse privée:

Code postal et ville:

Téléphone/fax:

Mobile:

Mail privé :

Mail professionnel:

Profession:

Tél professionnel:

Adresse professionnelle:

Code postal et ville:

Chômeur ou étudiant depuis le :

- Je souhaite recevoir les informations ou être contacté via mes coordonnées :

- **Professionnelles**
- **Privées**

- J'autorise l'asbl à diffuser mes coordonnées (*) sur la liste confidentielle des participants.

A Bruxelles, le

Signature